

Recyclage au port de l'appareil respiratoire isolant (ARI) Masque à Air frais (MAF)

THÉORIE

- Rappel sur les éléments constitutifs de l'appareil respiratoire isolant et Masque à Air Frais
- Rappel et actualisation des connaissances liées aux règles d'utilisation du matériel et des contraintes
- Méthodologie d'intervention. L'intervenant - Le surveillant

EXERCICES PRATIQUES

Exercices permettant de mettre en œuvre les différentes techniques opérationnelles et de valider les rappels théoriques liés à l'utilisation de l'ARI et MAF.

Exercices pratiques à déterminer avec le client selon les besoins et l'activité de l'entreprise :

- Test d'accoutumance à l'effort sous ARI
- Assistance et surveillance d'une opération
- Alerte et aide à la mise en œuvre des opérations de sauvegarde des victimes
- Intervention sur une installation en mode dégradé
- Procédures d'urgence



Durée

Une demi-journée



Pré requis

Absence de contre-indication au port de l'ARI
Avoir suivi une formation initiale datant de moins de 3 ans



Public concerné

Tout intervenant, chef d'équipe, chef de chantier, opérateur, Sapeurs-Pompiers volontaire ayant besoin de complément adapté à l'entreprise, surveillant devant intervenir dans une atmosphère hostile

Objectifs pédagogiques

Être capable :

- d'utiliser un ARI et MAF en atmosphère hostile, en respectant les conditions de sécurité
- d'appliquer les règles d'utilisation,
- de connaître les limites d'utilisation de l'ARI et MAF,
- de garder calme et maîtrise de soi en travaillant en atmosphère hostile

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Mise en pratique sur site

Mode d'évaluation

Une évaluation certificative pratique à l'utilisation de l'ARI et MAF est organisée au travers des exercices.

Remise d'une attestation d'assiduité et de réussite justifiant l'acquisition des connaissances.

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

EPI et matériel nécessaires pour la formation :

- ☞ Tenue de travail, casque chantier (si doté)
- ☞ Chaussures de sécurité – gants de travail
- ☞ Un certificat médical récent du service de santé au travail ne contre-indiquant pas le port de l'ARI